



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 5497

Texte de la question

M. Louis de Broissia appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'absence de toute création de poste de médecin scolaire dans le budget de son ministère et le recours mal ressenti à des vacances. Véritable spécialité, la médecine scolaire est un domaine pointu où une excellente maîtrise du système éducatif, de son fonctionnement, une bonne connaissance de la population scolaire est indispensable. Privilégier les vacances à la création effective de postes ne permettra pas de répondre efficacement aux besoins des élèves en matière de santé. Une formation spécifique, dont les vacataires ne bénéficient pas, est nécessaire. Les candidats à cette spécialité sont nombreux. Les postes pourraient être pourvus. C'est pourquoi il lui demande s'il entend maintenir cette mesure considérée davantage comme un manque de reconnaissance d'une profession de grande responsabilité et qui s'exerce souvent dans des conditions difficiles.

Texte de la réponse

La réforme du service médical de l'éducation nationale entreprise par le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et la ministre chargée de l'enseignement scolaire est l'aboutissement d'une vaste concertation à laquelle les médecins scolaires furent associés et dont le point d'orgue fut la table ronde organisée, sur ce sujet, en juillet dernier. Cette réforme qui satisfait à nombre des souhaits et des orientations que contient le rapport du haut comité de la santé publique, comprend trois grands axes : l'amélioration du suivi sanitaire des élèves en difficulté, l'éducation à la santé et à la responsabilité et la prévention dans les établissements. Malgré un contexte budgétaire difficile lié à la nécessaire maîtrise des dépenses publiques, un effort budgétaire conséquent a été réalisé afin d'accompagner la mise en oeuvre de cette réforme. Ainsi, pour 1998, il a été créé 300 emplois d'assistantes sociales et 300 autres d'infirmières. De surcroît, 20 millions de francs de crédits de vacances ont été alloués à la médecine scolaire, soit l'équivalent de 150 emplois-temps plein. Pour permettre aux recteurs de répondre aux besoins les plus urgents, la moitié de cette enveloppe leur a été déléguée dès la rentrée 1997. Enfin tous les emplois actuellement vacants de médecins de l'éducation nationale seront proposés au recrutement en 1998. Ainsi, une soixantaine de postes seront pourvus par voie de concours.

Données clés

Auteur : [M. Louis de Broissia](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5497

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 1997, page 3651

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 895